

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **lundi 4 avril 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2016.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016.
3. Bordereaux des comptes à payer numéros 2016-04-A, 2016-04-B, 2016-04-C, 2016-04-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2016-03.
5. Assises annuelles 2016 de l'Union des municipalités du Québec - Participation de membres du conseil.
6. Participation de membres du conseil à certains tournois de golf pour l'année 2016.
7. Renouvellement de service de téléphonie cellulaire - Centre de services partagés du Québec.
8. Contrat d'acquisition d'imprimantes multifonctions et de cartouches d'impression - Adhésion au regroupement d'achats par le Centre de services partagés du Québec.
9. Augmentation du surplus réservé " Honoraires professionnels règlements futurs ".
10. Demande de participation financière - Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire - Exposition " Histoire d'eau / Empress of Ireland ".
11. Facturation pour la fourniture de soutien en technologies de l'information.
12. Entente relative à l'accès à l'écocentre pour les résidents de Saint-Charles-sur-Richelieu.
13. Ajout d'installations de télécommunications de la compagnie Telus sur l'antenne existante de la compagnie Rogers.
14. Mise à jour et réalisation du plan directeur de signalisation.

15. Renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité des finances de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
16. Embauche d'un contremaître - parcs et espaces verts.
17. Proclamation de la " Semaine de l'action bénévole ".
18. Proclamation du mois d'avril " Mois de la jonquille " - Société canadienne du cancer.
19. Appui à la " Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire ".
20. Révision de la desserte locale - Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu.
21. Demande au ministère des Transports du Québec - Fermeture du chemin des Patriotes Nord pour la fête nationale du Québec.
22. Demande au ministère des Transports du Québec - Projet pilote - Installation de bollards le long du chemin des Patriotes.
23. Avenant au bail abrégé numéro 6027-02 - Société québécoise des infrastructures et Ville de Mont-Saint-Hilaire.
24. Acquisition de terrains pour le prolongement de la rue Lorette-Bourbonnière.
25. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 mars 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable.
26. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 mars 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-12, 2016-18, 2016-19, 2016-20, 2016-21, 2016-23, 2016-25, 2016-26, 2016-08 et 2016-13.
28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-17 et 2016-22.
29. Plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-66.
30. Projet de résolution d'approbation d'un PPCMOI - Reconversion d'une résidence unifamiliale isolée en résidence privée pour aînés.
31. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1223.
32. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1224.
33. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1225.
34. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
35. Adoption du projet de règlement numéro 1226, intitulé: " Règlement concernant la division de la ville de Mont-Saint-Hilaire en six districts électoraux ".

36. Adoption du règlement numéro 845-144, intitulé: " Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'agrandir la zone I-1 à même la zone I-4, d'autoriser les ateliers de carrosserie dans la zone I-1 et de modifier les dispositions applicables aux enseignes de type sigle ".
37. Octroi du contrat TP 16-03 - Marquage de lignes de rues (camion-ligne).
38. Octroi du contrat TP 16-04 - Marquage de lignes de rues (marquage ponctuel).
39. Octroi du contrat TP 16-05 - Services professionnels en architecture pour la mise à niveau du garage municipal.
40. Octroi du contrat TP 16-09 - Fourniture de béton bitumineux.
41. Octroi du contrat PA 16-05 - Services professionnels en architecture du paysage pour jeux d'eau et autres aménagements dans les parcs.
42. Octroi du contrat ING 2016-01 - Services professionnels en ingénierie - Aménagement d'une piste cyclable (entre la rue Sainte-Anne et débarcadère rue Provencher).
43. Octroi du contrat SCC 2016-03 - Impression des publications municipales pour l'année 2016.
44. Questions de l'assistance.
45. Levée de la séance.
46. Information
 - 46.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
 - 46.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

...Monsieur le maire ouvre la séance.

2016-114

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 4 avril 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-115

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-116

BORDEREUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2016-04-A, 2016-04-B, 2016-04-C, 2016-04-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2016-04-A, au montant de 2 726 822,03 \$, numéro 2016-04-B, au montant de 1 132,87 \$, numéro 2016-04-C, au montant de 427 108,95 \$, numéro 2016-04-D, au montant de 124 934,75 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2016-04, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 31 mars 2016, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 3 au 30 mars 2016.

2016-117

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2016-03

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2016-03 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 30 mars 2016, soit et est approuvé par ce conseil.

2016-118

ASSISES ANNUELLES 2016 - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur le maire Yves Corriveau et messieurs les conseillers Joseph Côté et Emile Grenon Gilbert à participer aux prochaines assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 11, 12 et 13 mai 2016, à Québec, sous le thème " Gouvernement 3.0 ", ainsi que le remboursement des dépenses encourues.

2016-119

PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL - TOURNOIS DE GOLF 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de deux (2) membres du conseil et le remboursement des dépenses encourues afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour tout tournoi de golf des villes membres de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, de la Ville de Sainte-Julie et des organismes suivants: la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu, la Maison Victor-Gadbois, le Club Optimiste McMasterville et la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu.

RENOUVELLEMENT DE SERVICE DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a procédé à un appel d'offres public de services de téléphonie mobile pour les municipalités et les organismes publics pour une période pouvant aller à un maximum de dix (10) ans, soit de 2015 à 2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il est possible pour toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CSPQ sans procéder par appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE, pour bénéficier des prix obtenus par le CSPQ, la Ville doit s'engager pour une période ferme de quatre (4) ans et que ledit contrat octroyé par le CSPQ comporte des options de renouvellement qui font en sorte que la durée totale du contrat pourrait atteindre dix (10) ans.

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que toute convention par laquelle une municipalité engage son crédit pour une période excédant cinq (5) ans doit pour la lier être autorisée au préalable par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande l'autorisation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Mont-Saint-Hilaire puisse engager son crédit pour une période excédant cinq (5) ans dans le but de permettre son adhésion au contrat concernant des services de téléphonie cellulaire du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Que ce conseil autorise, conditionnellement à l'obtention de l'approbation ministérielle mentionnée ci-dessus, la migration des services cellulaires requis vers le nouveau contrat du CSPQ, lequel est d'une durée initiale de quatre (4) ans, pour une valeur estimée à 72 854,00 \$ (toutes taxes comprises);

Que ce contrat peut par la suite être reconduit pour deux (2) périodes de renouvellement subséquentes de deux (2) ans chacune et une période de migration, avec un ajustement de prix effectué suite à une mise en concurrence (actualisation des tarifs) des prestataires des services retenus aux années de référence (soit la quatrième (4^e), sixième (6^e) et huitième (8^e) année).

La décision d'exercer ou non les options de renouvellement sera prise par le CSPQ aux années trois (3) et cinq (5) du contrat, appuyée par un comité de consultation de la clientèle composé par des membres du regroupement, la valeur du contrat pour une période de dix (10) ans, avant l'ajustement des prix, étant estimée à 182 134,00 \$ (toutes taxes comprises).

Que la directrice du Service des finances et trésorière, soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire donnant effet à la présente.

CONTRAT D'ACQUISITION D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS, CARTOUCHES D'IMPRESSION - ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS PAR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire possède un parc de plusieurs imprimantes multifonctions et d'imprimantes de type " bureau " réparties dans les différents Services;

CONSIDÉRANT QUE la location ainsi que le service pour les appareils multifonctions sont actuellement couverts par un contrat avec Xerox, et dont la date de fin sera le 30 juin 2017 pour la majorité d'entre eux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations publiques, un document d'appel d'offres pour l'acquisition d'imprimantes multifonctions, cartouches d'impression et consommables originaux pour une durée de 48 mois débutant le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de joindre le regroupement avec une adhésion différée et ainsi respecter la date réelle de fin de contrat de nos appareils multifonctions actuels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il est possible pour toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) sans procéder par appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire adhérer au regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition d'imprimantes multifonctions, cartouches d'impression et consommables originaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil confie au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) le mandat, de préparer au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et celui des autres organisations publiques intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'acquisition pour des imprimantes multifonctions, cartouches d'impression et consommables originaux, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2020.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à transmettre au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) une estimation de ses besoins.

Que dans l'éventualité où le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) adjugeait un contrat, la Ville s'engagerait à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que les crédits sont disponibles au fonds d'administration générale dans les divers postes budgétaires prévus à cet effet.

Que la directrice du Service des finances et trésorière, soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire donnant effet à la présente.

2016-122

AUGMENTATION DU SURPLUS RÉSERVÉ " HONORAIRES PROFESSIONNELS RÈGLEMENTS FUTURS "

CONSIDÉRANT la résolution 2012-25 par laquelle le conseil approuvait la création d'un surplus affecté de 80 000,00 \$ " Honoraires professionnels règlements futurs " à même le surplus non affecté;

CONSIDÉRANT QUE les sommes utilisées dans ce surplus sont remboursées lors de l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt liés à la réalisation des différents projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une partie d'un emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par un règlement d'emprunt, peut être destinée à renflouer le fonds général de la municipalité pour les sommes engagées avant l'entrée en vigueur d'un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE la nature et l'ampleur des projets d'infrastructures à venir au Service de l'ingénierie font en sorte que le montant de 80 000,00 \$ prévu au surplus affecté créé en vertu de la résolution 2012-25 s'avère insuffisant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accepte d'augmenter le surplus réservé " Honoraires professionnels règlements futurs " de 80 000,00 \$ à 125 000,00 \$, à même le surplus non affecté.

2016-123

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE - MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE - EXPOSITION " HISTOIRE D'EAU / EMPRESS OF IRELAND "

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des activités du 50^e anniversaire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire présentera une exposition grand public, soit " Histoire d'eau / Empress of Ireland ";

CONSIDÉRANT QUE le musée a déposé une demande de participation financière auprès de la Ville pour la somme de 25 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget de 100 000,00 \$ adopté en 2016 pour la tenue des activités en lien avec le 50^e anniversaire de la Ville prévoyait un montant de 25 000,00 \$ pour cette exposition;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil octroie une participation financière de 25 000,00 \$ au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, pour la tenue de l'exposition grand public " Histoire d'eau / Empress of Ireland " qui se tiendra à l'été 2016 dans le cadre des activités du 50^e anniversaire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que la présente demande de participation financière est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 16 mars 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande CU 16007, au montant de 25 000,00 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 02-795-92-499, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-124

FACTURATION POUR LA FOURNITURE DE SOUTIEN EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT la résolution 2015-30 adoptée par ce conseil lors de la séance ordinaire du 2 février 2015 autorisant la signature d'une entente intermunicipale entre les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de Saint-Jean-Baptiste relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE le total des coûts pour le soutien en technologies de l'information pour l'année 2015 est de 92 779,06 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'une première facture au montant de 32 537,26 \$ a déjà été payée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve et autorise le paiement à la Ville de Saint-Basile-le-Grand, de la facture #6FD000036 au montant de 60 241,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de soutien en technologies de l'information, facture émise conformément à l'entente intermunicipale intervenue entre les parties.

Que les sommes sont disponibles et ont déjà été comptabilisées dans l'exercice financier 2015.

2016-125

ENTENTE RELATIVE À L'ACCÈS À L'ÉCOCENTRE AUX RÉSIDENTS DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'entente relative à l'accès à l'écocentre de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour les résidents de Saint-Charles-sur-Richelieu à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2016-126

AJOUT D'INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE TELUS – ANTENNE ROGERS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le projet de rehaussement de 3 mètres de la tour Rogers existante située sur le lot 3 955 600 au cadastre du Québec afin de permettre à la compagnie Telus d'ajouter ses installations sur ladite tour.

Que les antennes de télécommunications du Service de sécurité incendie en place sur cette tour soient relocalisées au sommet du rehaussement effectué, et ce, aux frais des compagnies Telus ou Rogers.

Que cette approbation soit conditionnelle à ce que Telus paie un loyer de 500,00 \$ par mois relativement à la mise en place de ses installations sur la tour existante.

2016-127

MISE À JOUR ET RÉALISATION DU PLAN DIRECTEUR DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QU'un plan directeur de signalisation pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire a été conçu en 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit être mis à jour en ajoutant notamment le concept de " Ville Universitaire - McGill ", et de nouvelles signalisations pour le réseau cyclable et les stationnements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la mise à jour du plan directeur de signalisation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ainsi que la réalisation de la phase 1 de ce projet, et autorise à cette fin l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 156 000,00 \$, incluant les taxes.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de 7 ans.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-128

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE - COMITÉ DES FINANCES DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Jean-Marc Bernard, à titre de membre du comité des finances de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, viendra à échéance le 8 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement de mandat, à titre de membre du comité des finances de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de monsieur Jean-Marc Bernard, pour une période de deux (2) ans, soit du 9 avril 2016 au 8 avril 2018.

2016-129

EMBAUCHE DE MONSIEUR MARTIN POIRIER - CONTREMAÎTRE - PARCS ET ESPACES VERTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste de contremaître - parcs et espaces verts, au sein du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé et que ce dernier juge que monsieur Martin Poirier, possède l'expérience et les aptitudes requises afin de combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil procède à l'embauche de monsieur Martin Poirier au poste de contremaître - parcs et espaces verts, au Service des travaux publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, classe 4, échelon 5, et ce, à compter du ou vers le 11 avril 2016.

Que monsieur Poirier bénéficie des avantages prévus à la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 31 mars 2016.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 1^{er} avril 2016.

2016-130

PROCLAMATION DE LA " SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE "

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de bénévoles oeuvrent au sein de notre communauté dans différents organismes et dans plusieurs sphères d'activités et que leur apport constitue une richesse collective pour la société;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire, au même titre que le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, tient à remercier les nombreux bénévoles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil proclame la semaine du 10 au 16 avril 2016 " *Semaine de l'action bénévole* ", dont le thème sera " *Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif* ".

2016-131

PROCLAMATION DU MOIS D'AVRIL " MOIS DE LA JONQUILLE " - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil décrète le mois d'avril, " Mois de la jonquille ".

Que ce conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2016-132

APPUI À LA " SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE "

CONSIDÉRANT la tenue à travers le Canada de la " Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire " du 25 avril au 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la " Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire ", un événement national, qui se déroulera du 25 avril au 1^{er} mai 2016.

2016-133

RÉVISION DE LA DESSERTE LOCALE - CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accepte la révision de la desserte locale pour le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire selon l'option 2 (Service amélioré à même le budget de la Ville), le tout tel que présenté par le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR), contenue dans le document émis par le CITVR, intitulé: " Révision de la desserte locale à Mont-Saint-Hilaire " en mars 2016.

2016-134

FERMETURE DU CHEMIN DES PATRIOTES NORD - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil requière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la fermeture du chemin des Patriotes Nord, entre les rues Messier et Désautels, le jeudi 23 juin 2016, de 19 h à 24 h, pour la tenue des activités de la Fête nationale du Québec.

Que la Ville remette les lieux en bon état suite à l'événement.

Que messieurs Normand Blain, contremaître (voirie, égout et aqueduc) au Service des travaux publics et Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, de concert avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, conçoivent un plan d'urgence ainsi qu'un plan ayant pour but de détourner la circulation.

Que monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, soit autorisé à signer tout document relatif à la présente.

2016-135

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - PROJET PILOTE - INSTALLATION DE BOLLARDS LE LONG DU CHEMIN DES PATRIOTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'autorisation de procéder à la mise sur pied d'un projet pilote pour l'année 2016 visant l'installation de bollards le long du chemin des Patriotes Nord, entre l'autoroute 20 et les limites de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et ce, côté rivière.

Que lesdits bollards seraient installés à une distance de 90 mètres chacun.

Que cette demande vise à optimiser la sécurité des piétons et des cyclistes qui circulent dans ce secteur.

Que les frais reliés à l'installation et à l'entretien des bollards seraient assumés par la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-136

AVENANT AU BAIL ABRÉGÉ NUMÉRO 6027-02 - SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES ET VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT le bail abrégé portant le numéro 6027-02 intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Société immobilière du Québec concernant la location d'espace au garage municipal pouvant être utilisé par le CGER pour effectuer les inspections et réparations sur les véhicules loués à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ledit bail est en vigueur jusqu'au 26 juillet 2016;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant soumis par la Société québécoise des infrastructures (anciennement Société immobilière du Québec) afin, notamment, de prolonger ledit bail du 27 juillet 2016 au 26 avril 2020, ce qui concorde avec la fin de l'entente existante avec le CGER;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'avenant au bail de location numéro 6027-02 à intervenir entre la Société québécoise des infrastructures et la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant la location d'espace situé au 901, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (garage municipal), la proposition pour ledit projet d'avenant étant joint à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer la proposition de location soumise par la Société québécoise des infrastructures en date du 21 mars 2016, ainsi que l'avenant officiel au bail à intervenir entre ladite Société et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-137

ACQUISITION DE TERRAINS POUR LE PROJET DOMICILIAIRE DE LA RUE LORETTE-BOURBONNIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire acquière de monsieur Michel Girard l'immeuble suivant:

- les lots numéros 5 306 045 et 5 306 046 au cadastre du Québec, afin de procéder au prolongement de la rue Lorette-Bourbonnière.

Que la présente acquisition soit faite pour la somme de 1,00 \$ et autres bonnes et valables considérations, payable comptant à la signature de l'acte.

Que les honoraires de notaire sont à la charge du vendeur.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant maître Christine Richer, notaire, tout document ou acte pour donner effet à la présente.

2016-138

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 MARS 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 mars 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

- 2016-06-R : Opération d'arrachage d'herbe à poux par les scouts, groupe " pionniers "

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2016-139

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 22 MARS 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 mars 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.

2016-140

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-12, 2016-18, 2016-19, 2016-20, 2016-21, 2016-23, 2016-25, 2016-26, 2016-08 ET 2016-13

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 22 mars 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-12 : 185, boulevard de la Gare
Plans et recommandation 2016-37-R (annexe A)
- PIIA 2016-18 : 500, rue Jolliet
Plans et recommandation 2016-39-R (annexe B)
- PIIA 2016-19 : 1373, rue Brière
Plans et recommandation 2016-40-R (annexe C)
- PIIA 2016-20 : 615, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2016-41-R (annexe D)

- PIIA 2016-21 : 840-850, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-42-R (annexe E)
- PIIA 2016-23 : 87, rue Plante
Plans et recommandation 2016-44-R (annexe F)
- PIIA 2016-25 : 957, rue des Parulines
Plans et recommandation 2016-46-R (annexe G)
- PIIA 2016-26 : 85, rue Gaboury
Plans et recommandation 2016-47-R (annexe H)
- Révision PIIA 2016-08 : 131, rue Forbin-Janson
Plans et recommandation 2016-48-R (annexe I)
- Révision PIIA 2016-13 : 535, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-49-R (annexe J)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérées ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " J " pour en faire partie intégrante.

2016-141

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-17 ET 2016-22 - REFUS

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 22 mars 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-17 : 569, rue Iberville
Plans et recommandation 2016-38-R (annexe A)
- PIIA 2016-22 : 749, rue des Passerins
Plans et recommandation 2016-43-R (annexe B)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérées ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

2016-142

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2015-66

CONSIDÉRANT QUE lors de sa réunion ordinaire du 25 août 2015, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, approuvait par la recommandation 2015-188-R, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 2015-66 relatif à la rénovation du 535, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, abritant le restaurant projeté Shack Attakk, selon les plans joints à ladite recommandation;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2015, le conseil municipal approuvait par la résolution 2015-297, le P.I.I.A. 2015-66;

CONSIDÉRANT QUE suite au début des travaux, les demandeurs ont déposé une demande de révision du P.I.I.A. 2015-66, pour la rénovation du bâtiment commercial, ayant pour but le changement de matériaux de parement (brique et revêtement horizontal) ainsi que l'ajout de fenêtres sur les murs pignons;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a recommandé de refuser la révision du P.I.I.A. par le biais de sa recommandation 2016-10-R concernant la pose d'un parement de brique de couleur différente que celle approuvée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entériné la recommandation 2016-10-R par la résolution 2016-052 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce refus, les demandeurs ont accepté la couleur initialement approuvée et le conseil municipal est favorable à cette couleur ainsi qu'à l'ajout de fenêtres sur les murs pignons;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de révision du P.I.I.A. 2015-66 relatif à la rénovation du bâtiment commercial situé au 535, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, abritant le nouveau restaurant Shack Attakk, conformément aux plans d'architecture préparés par Caroline Bousquet Architecte inc., feuillets A09 à A10 de 15 et portant le numéro de dossier 015194, datés du 21 septembre 2015 et révisés le 12 novembre 2015, et aux annotations du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement datées du 23 mars 2016 qui en font partie intégrante, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme annexe " A ".

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.

2016-143

PROJET DE RÉSOLUTION D'APPROBATION D'UN PPCMOI - RECONVERSION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE EN RÉSIDENCE PRIVÉE POUR AÎNÉS

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande en date du 10 mars 2016 afin d'autoriser la reconversion de la résidence unifamiliale isolée sise au 615, chemin de la Montagne, en résidence privée pour aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce projet est assujetti au règlement numéro 1088, intitulé "Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble", et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis préalable du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire par le biais de sa recommandation numéro 2016-36-R adoptée lors de la réunion ordinaire tenue le 22 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation de la demande d'autorisation, le projet répond aux critères établis dans le règlement cadre ci-dessus mentionné, tel que stipulé à la recommandation numéro 2016-36-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accorde la demande d'autorisation permettant la reconversion de la résidence unifamiliale isolée, située au 615, chemin de la Montagne, dans la zone A-16, en résidence privée pour aînés de 8 chambres, ainsi que l'aménagement d'aires communes et d'un logement nécessitant un agrandissement au-dessus du garage double existant, le tout selon les plans préparés par M. Federico Carbajal, architecte, en date du 8 mars 2016, joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante et selon les conditions prévues à la recommandation 2016-36-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de résolution soit tenue le 25 avril 2016, à 19 h 30.

2016-144

CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1223

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au règlement numéro 1223, intitulé: " Règlement décrétant l'acquisition par la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'une autopompe à incendie de 5 682 lpm (1 250 gipm) et autorisant un emprunt de six cent quarante-cinq mille dollars (645 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est approuvé par ce conseil.

2016-145

CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1224

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au règlement numéro 1224, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de démolition de l'immeuble sis au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier situé sur le lot 1 820 071 au cadastre du Québec, des travaux de compaction dynamique du sol, des travaux de construction d'une caserne incendie sur ledit lot, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, des travaux connexes, de même qu'au paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions cinq cent cinquante mille dollars (8 550 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est approuvé par ce conseil.

2016-146

CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1225

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au règlement numéro 1225, intitulé: " Règlement décrétant des travaux en immobilisations touchant l'aménagement de jeux d'eau et travaux connexes au parc de la Gare, partie récréative, l'aménagement du parc de la Gare, partie bassin, phase 3 (incluant des travaux de pavage, de voirie, d'éclairage, de plantation et de travaux connexes) et la construction et l'aménagement d'un Pavillon du 50^e anniversaire sur le lot 2 349 077 au cadastre du Québec, de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de six cent quatre-vingt-quinze mille dollars (695 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est approuvé par ce conseil.

2016-147

AVIS DE PRÉSENTATION - AMENDANT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 881, RÈGLEMENT POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Avis de présentation est donné par le conseiller Jean-Pierre Brault à l'effet, qu'à une prochaine séance, qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-148

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1226 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de règlement numéro 1226, intitulé : " Règlement concernant la division de la ville de Mont-Saint-Hilaire en six districts électoraux ", soit et est adopté par ce conseil.

2016-149

RÈGLEMENT NUMÉRO 845-144 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 845-144, intitulé: " Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'agrandir la zone I-1 à même la zone I-4, d'autoriser les ateliers de carrosserie dans la zone I-1 et de modifier les dispositions applicables aux enseignes de type sigle ".

2016-150

**OCTROI DU CONTRAT TP 16-03 - MARQUAGE DE LIGNES DE RUES (CAMION-LIGNE)
MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Marquage et Traçage du Québec inc., au montant de 13 337,59 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP 16-03 pour le marquage de lignes de rues (camion-ligne) pour l'année 2016, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 22 mars 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande TP 16019, au montant de 13 337,59 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 02-355-00-441, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le contrat soit automatiquement reconduit d'année en année, pour une période n'excédant pas quatre années subséquentes, aux mêmes conditions et selon l'indexation des prix unitaires du contrat pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, conformément à l'article 2.1.3 du *Cahier des clauses administratives générales* inclus aux documents d'appel d'offres, à moins que l'une ou l'autre des parties n'en empêche la reconduction au moyen d'un avis écrit, transmis par courrier recommandé et reçu par l'autre partie au moins quatre-vingt-dix jours avant le 31 décembre de chaque année.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-151

**OCTROI DU CONTRAT TP 16-04 - MARQUAGE DE LIGNES DE RUES (MARQUAGE
PONCTUEL) - LIGNES MASKA (9254-8783 QUÉBEC INC.)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), au montant de 40 650,45 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP 16-04 pour le marquage de lignes de rues (marquage ponctuel) pour l'année 2016, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 22 mars 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande TP 16020, au montant de 40 650,45 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 02-355-00-441, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le contrat soit automatiquement reconduit d'année en année, pour une période n'excédant pas quatre années subséquentes, aux mêmes conditions et selon l'indexation des prix unitaires du contrat pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, conformément à l'article 2.1.3 du *Cahier des clauses administratives générales* inclus aux documents d'appel d'offres, à moins que l'une ou l'autre des parties n'en empêche la reconduction au moyen d'un avis écrit, transmis par courrier recommandé et reçu par l'autre partie au moins quatre-vingt-dix jours avant le 31 décembre de chaque année.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-152

OCTROI DU CONTRAT TP 16-05 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA MISE À NIVEAU DU GARAGE MUNICIPAL - GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Groupe Leclerc Architecture + Design, au montant de 24 144,75 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP 16-05, intitulé : « Services professionnels en architecture - Mise à niveau du garage municipal », laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 31 mars 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande TP 16022, soit payable à même le poste budgétaire 55-991-00-001, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-153

OCTROI DU CONTRAT TP 16-09 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX - CONSTRUCTION DJL INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Construction DJL inc., au montant de 47 933,08 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP 16-09 pour la fourniture de béton bitumineux pour une période d'une année, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat en incluant conformément au devis, outre le prix indiqué ci-dessus, le coût de revient du transport établi à partir des tarifs indiqués au " Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec " en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 22 mars 2016.

Que la fourniture de béton bitumineux, décrite au bon de commande TP 16021, au montant de 47 933,08 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 02-320-00-625, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-154

OCTROI DU CONTRAT PA 16-05 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR JEUX D'EAU ET AUTRES AMÉNAGEMENTS DANS LES PARCS - CONCEPTION PAYSAGE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Conception paysage inc., au montant de 41 391,00 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat PA 16-05 concernant des services professionnels pour la préparation et la réalisation du projet d'aménagement et de construction de jeux d'eau au parc de la Gare ainsi que d'autres aménagements dans divers parcs de la ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 22 mars 2016.

Que les honoraires professionnels en architecture de paysage, décrits au bon de commande PA 16005, au montant de 27 019,13 \$, incluant les taxes, pour la réalisation des études préparatoires et des plans et devis, soient payables à même le surplus réservé honoraires futurs règlements (poste budgétaire 55-992-12-551), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires, lequel montant sera remboursé lors de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt relatif auxdits travaux, et ce, considérant que la loi autorise à dépenser jusqu'à concurrence de 5 % des coûts du projet avant l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt.

Que la réalisation de la partie du mandat relative à la surveillance des travaux, au montant de 14 371,87 \$, incluant les taxes, soit conditionnelle à la mise en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1225.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-155

OCTROI DU CONTRAT ING 2016-01 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE (ENTRE LA RUE SAINTE-ANNE ET DÉBARCADÈRE RUE PROVENCHER) - BEAUDOIN HURENS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Beaudoin Hurens, au montant de 59 722,61 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2016-01 concernant des services professionnels en ingénierie pour les

études préparatoires, la préparation des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour des travaux de construction d'une piste cyclable (entre la rue Sainte-Anne et le débarcadère de la rue Provencher) et l'installation de clôture le long de la limite d'emprise du CN, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, directrice du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 30 mars 2016.

Que les services professionnels en ingénierie, décrits au bon de commande SI 16031, au montant de 59 722,81, incluant les taxes, soient financés de la façon suivante: un montant de 11 669,94 \$ à même le règlement numéro 1181, et un montant de 48 052,67 \$, à même le fonds de roulement (code budgétaire 55-991-00-001) remboursable sur une période de 10 ans, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires,

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-156

OCTROI DU CONTRAT SCC 2016-03 - IMPRESSION DES PUBLICATIONS MUNICIPALES 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Imprimerie Maska inc., au montant de 39 558,30 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat SCC 2016-03 pour l'impression des publications municipales pour l'année 2016, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Tadros, directeur des Services aux citoyens et communications, contenue dans son rapport en date du 30 mars 2016.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.

M. Ferdinand Berner	Construction d'une nouvelle caserne incendie – Porte ouverte et registre Consultations PUD – Marché public
M. Jean-François Gilbert	Marché public Électrification des trains
Mme Denise Loiselle	Présence de fissures dans certaines rues Travaux chemin de la Montagne – Dépôt d'un document Mise à niveau du garage municipal Développement du site de l'ancien camping Laurier

2016-157

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 40.

Yves Corriveau, maire

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière